

Louise, la mère de Michel ¹

Louise de Marillac, mère : un sujet très peu étudié, le plus souvent passé sous silence, voire même totalement ignoré. Les différents auteurs ont, sans doute, trouvé plus important de montrer l'action de Louise de Marillac auprès des Filles de la Charité. Auraient-ils pensé que cette femme ne s'était sanctifiée qu'au sein de la Compagnie des Filles de la Charité ?

Louise de Marillac, devenue Mademoiselle Le Gras, a assumé son rôle de mère. Comme beaucoup de mères, elle a été affrontée à de multiples difficultés. Il est important d'essayer de discerner comment elle les a vécues, de repérer si cette période de sa vie lui a permis ou non de grandir sur un plan humain et spirituel.

La naissance

Michel Le Gras naît le 18 octobre 1613. C'est un prématuré de 15 à 20 jours qui va demander des soins attentifs et délicats durant les premiers mois. Le froid commence à se faire sentir en ce mois d'octobre, le chauffage des cheminées ne réchauffe guère les chambres. Comme tout bébé du XVII^{ème} siècle, Michel est enserré dans des langes et couvert de vêtements de laine.

Dès la naissance de son fils, Louise s'affole. Saura-t-elle nourrir, élever ce tout petit enfant prématuré ? Qui va pouvoir la conseiller ? Pas de mère, pas de belle-mère ; sa tante Valence chez qui elle avait passé quelques mois avant son mariage est-elle venue ? c'est peu probable, car son mari est malade et meurt au début de l'année suivante (janvier 1614).

Cette inquiétude pour son fils qui apparaît dès les premiers jours va tenailler Louise tout au long de sa vie

La petite enfance

Antoine et Louise sont en admiration devant leur enfant, ils le couvent d'affection, mais très vite, ils s'interrogent devant la lenteur de son éveil à la vie, devant son retard par rapport aux autres enfants. Antoine, d'un tempérament plus posé, est un appui sûr et rassurant pour Louise

Vers 9-10 ans, Michel ressent comme un manque d'affection de ses parents. Il a l'impression qu'il n'existe plus pour eux. Son père, malade, ne supporte plus le bruit, la contradiction. Sa mère, triste et souvent en pleurs, s'enferme dans sa chambre et se réfugie dans la prière. Michel est malheureux, il se demande pourquoi aucune marque de tendresse ne lui est plus prodiguée. Cette situation le déstabilise, il devient de plus en plus instable. Il a 12 ans lorsque meurt son père.

Les études

Mademoiselle Le Gras se retrouve, seule, devant des décisions à prendre. La situation financière l'oblige à quitter son logement de la rue Courteau Villain, sur la paroisse Saint Nicolas des Champs, pour un logement moins cher. Elle sait combien ce déménagement risque d'être douloureux pour Michel : ce sera la rupture totale avec ses jeunes années.

Après son installation rue Saint Victor, sur la paroisse Saint Nicolas du Chardonnet, il lui faut aussi chercher un établissement scolaire pour son fils. Fait-elle bien de le mettre pensionnaire au Séminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, dirigé par l'austère Monsieur Bourdoise ? Il faudra que Monsieur Vincent de Paul, son tout récent directeur spirituel, la rassure :

« Pour Monsieur votre fils, je le verrai ; mais mettez vous en repos, je vous en supplie, puisque vous pouvez espérer qu'il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. »²

A la moindre réaction de Michel, à chaque accroc de santé, la mère sent grandir en elle l'inquiétude. Elle aime tant son fils qu'elle voudrait lui éviter tout ennui, qu'elle voudrait le savoir heureux. Vincent de Paul aimerait qu'elle accepte les événements avec plus de sérénité :

¹ Séquence vincentienne – Découverte de Louise de Marillac - 2000

² Vincent de Paul à Louise de Marillac - 19 février 1630 – Documents de la Compagnie - page 28

« Mais que dirons-nous de cette trop grande tendresse ? Certes, Mademoiselle, il me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte, puisqu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur... »³

Comme tous ses camarades, à 14 ans 1/2, Michel revêt la soutane. C'est le premier pas vers la prêtrise, ce qui ravit sa mère. Mais très vite, le jeune collégien se plaint de la vie dans son établissement, il n'a plus le goût à rien, pas plus au travail qu'à la prière. Vincent qui reçoit sans cesse les confidences de Louise, voudrait qu'elle ne grossisse pas les petites difficultés

« Vous avez plus de tendresse pour lui (votre fils) que quasi mère que je vois pour ses enfants ! Oh bien ! nous en parlerons à votre retour. »⁴

Lorsque Michel atteint ses 18 ans, Louise envisage de l'envoyer au collège des Jésuites (l'actuel collège Louis le Grand) où les jeunes sont mieux suivis, les études plus poussées. Mais si elle l'envoie chez les Jésuites, sera-t-il bien dans cette nouvelle pension ? Pourra-t-il travailler en paix ? Aura-t-il de bons camarades ? Comment une mère peut-elle mettre son esprit en repos lorsqu'il est en proie à de si nombreuses interrogations ? Heureusement, Monsieur Vincent est là qui rassure cette femme tourmentée. Il le fait parfois avec un certain humour :

« Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère, puisque vous ne pensez pas trouver la volonté de Dieu dans le soin maternel qu'il requiert de vous pour votre fils ; ou peut-être que vous pensez que cela vous empêchera de faire la volonté de Dieu en autre chose ; rien moins encore, pource que la volonté de Dieu ne s'oppose point à la volonté de Dieu. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil. »⁵

A la rentrée scolaire de septembre 1631, Michel est donc admis comme pensionnaire au collège des Jésuites. Les jours passent et Michel paraît content.

En novembre 1633, Mademoiselle Le Gras accueille chez elle les paysannes travaillant dans les paroisses de Paris. Michel peut difficilement demeurer chez sa mère. Durant l'année scolaire, il est pensionnaire au collège et durant les vacances, Monsieur Vincent le reçoit à Saint Lazare. A 20 ans, le fils de Louise ressemble à un grand gamin incapable de se prendre en mains. S'il est malade, c'est Monsieur Vincent qui fait venir le médecin et qui veille à ce qu'il prenne les médecines prescrites.

« Monsieur votre fils vint céans avec un petit mal de tête, il y a quatre ou cinq jours. Nous le fîmes saigner le lendemain et garder le lit. M. Quartier nous dit qu'il ne fallait point le purger que son mal de tête ne fût passé, ce qu'il a fait dans trois jours après, en façon qu'il ne lui reste aucune émotion ; c'est pourquoi nous l'avons fait prendre sa petite médecine ce matin »⁶

Une vocation incertaine

Au long des mois, un désir se fait jour dans l'esprit de Louise : elle souhaiterait que Michel s'engage plus avant dans le sacerdoce. Ne serait-il pas à propos de lui faire recevoir les Ordres mineurs ? Vincent de Paul se montre très prudent. Il se demande si ce n'est pas la mère qui choisit la vocation de son fils !

« Je ne pense pas que vous lui deviez faire prendre les ordres si tôt. Il n'est point en âge pour les ordres sacrés ; et, pour les quatre mineurs, il n'y a point d'utilité ni de nécessité pour encore, et il faudrait qu'il se détournât de ses études pour s'y préparer ; ce qui lui serait un aussi grand dommage. »⁷

Vincent de Paul, qui rencontre souvent celui qu'il appelle « le petit », se rend compte de la fragilité de sa vocation. En effet, au contact d'autres jeunes qui se préparent à la carrière militaire ou administrative, Michel s'interroge. A 20 ans, il se trouve un peu embarrassé avec la soutane et demande à la quitter. Pour l'aider à discerner ce qu'il doit faire, Vincent de Paul lui propose une retraite à Saint Lazare, sous la conduite d'un jeune Lazariste de 25 ans, qui vient d'être ordonné prêtre, Robert de Sergis. Conforté par cette retraite, Michel prend une ferme décision :

« M. votre fils vint hier trouver M. de Sergis, se confessa à lui et lui dit qu'absolument il est résolu de servir Dieu en l'état ecclésiastique, et quelques autres circonstances qui m'ont fort consolé »⁸

³ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 19 février 1630 - Doc. 28

⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac - février 1630 - Doc. 30

⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac - mai 1631 - Doc. 54

⁶ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 17 octobre 1631 - Doc. 66

⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 1631 - Doc. 68

Michel reprend avec ardeur ses études. Il s'inscrit au cours de philosophie, de théologie et entreprend de préparer des thèses. Monsieur Vincent le suit avec beaucoup d'affection. Il n'hésite pas à écrire à sa mère toujours inquiète :

*« S'il plaît à Dieu que je vive, je vous promets d'en avoir soin comme s'il était de mon sang. Soyez donc en repos de ce côté-là. »*⁹

Quelques années plus tard, l'indécision de Michel refait surface.. Un jour d'octobre 1638, Vincent de Paul transmet à sa mère ce que Monsieur de la Salle, Lazariste très apprécié de Mademoiselle Le Gras, a entendu du fils :

*« Monsieur votre fils a dit à Monsieur de la Salle qu'il n'entraît en cette condition que pource que vous le vouliez, qu'il s'est désiré la mort à cause de cela et que pour vous complaire il prendrait les moindres ordres. Or, cela, est-ce une vocation ? Je crois qu'il aimerait mieux mourir qu'il ne souhaite votre mort. »*¹⁰

Michel sait combien sa mère serait heureuse qu'un jour il devienne prêtre, et il reconnaît tous les sacrifices qu'elle a fait pour lui permettre de faire des études. Mais tiraillé entre sa forte affection et sa reconnaissance pour sa mère et son peu d'attrait pour un engagement plus total vers le sacerdoce, il n'arrive pas à contrôler ce qu'il ressent, il ne peut maîtriser les sentiments contradictoires qui l'habitent, et c'est avec dureté qu'il s'exprime.

Quels déchirements pour Louise lorsqu'elle apprend que son fils veut se donner la mort plutôt que d'être contraint de devenir prêtre ! Elle y voit l'action de la justice de Dieu sur elle. Elle pensait réellement que l'état ecclésiastique contribuerait au salut de son fils. Vincent de Paul réagit avec fermeté :

*« Je ne vis jamais une telle femme que vous, ni qui prenne certaines choses si fort au criminel. Le choix de M. votre fils, dites-vous, est un témoignage de la justice de Dieu sur vous. Certes, vous avez tort de donner lieu à ces pensées et plus encore de le dire. Je vous ai déjà priée d'autres fois de ne plus parler comme cela. Au nom de Dieu, Mademoiselle, corrigez-vous-en et sachez une fois pour toutes que ces pensées aigres sont du malin et que celles de Notre-Seigneur sont douces et suaves, et ressouvenez-vous que les défauts des enfants ne sont pas toujours imputés aux pères, notamment quand ils les ont fait instruire et donné bon exemple, comme vous avez fait, Dieu merci»*¹¹

Peu après, Michel, au cours d'une discussion assez violente avec sa mère, lui annonce brutalement sa décision : il renonce à la prêtrise. C'est un rude coup pour la mère, elle s'effondre sans connaissance. Mis au courant de la situation, Monsieur Vincent invite la mère à respecter la liberté de son fils :

*« Sa volonté n'est pas libre pour se déterminer en chose de telle importance, et vous ne le devez pas désirer... Laissez-le conduire à Dieu ; il est plus son père que vous n'êtes sa mère, et l'aime plus que vous. Laissez-lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. »*¹²

Il faudra du temps à Louise pour reconnaître qu'elle doit laisser à son fils toute liberté de choisir son orientation de vie. Durant de longs mois, elle souffre, n'osant s'avouer la raison de ses malaises. Monsieur Vincent intervient encore et Louise accepte l'admonestation de son Directeur :

*« Je ne vous puis indiquer d'autre cause de votre mal que celle du bon plaisir de Dieu. Adorez-le donc, ce bon plaisir, sans vous enquérir d'où vient que Dieu se plaît de vous voir en l'état de souffrance. Il est souverainement glorifié de notre abandon à sa conduite, sans discussion de la raison de sa volonté, si ce n'est que sa volonté est sa raison même et que sa raison est sa volonté. Enfermons-nous donc là dedans de la façon que fit Isaac au vouloir d'Abraham et Jésus-Christ au vouloir de son Père. »*¹³

Durant ce temps, Michel s'est inscrit à l'Université. Vincent de Paul encourage le fils et soutient le moral de la mère, inquiète pour les dépenses à prévoir :

⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac - peu avant mai 1636 - Doc. 146

⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 1638 - Doc. 203

¹⁰ Vincent de Paul à Louise de Marillac - octobre 1638 - Doc. 221

¹¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 1636 - Doc. 146

¹² Vincent de Paul à Louise de Marillac - octobre 1638 - Doc. 221

¹³ Vincent de Paul à Louise de Marillac - sans date - Doc. 232

« S'il n'en coûte point à M. votre fils pour soutenir les thèses de toute la philosophie, il n'y a point de danger de le laisser faire ; cela l'obligera à mieux étudier et à s'enhardir à la dispute. »¹⁴

La recherche d'un emploi

Comprenant que Michel ne sera jamais prêtre, Louise de Marillac se met en quête d'un emploi pour lui. Elle interroge ses connaissances. Madame Pelletier, une Dame de la Charité, vient proposer la fonction d'aumônier¹⁵ de l'abbé de Buzais, le futur cardinal de Retz, qui vient d'être nommé coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris¹⁶. Mais la proposition sera sans suite.

Monsieur Vincent propose une activité hors de Paris. Michel est-il allé voir son cousin, Louis d'Attichy, évêque à Riez, ou a-t-il accompagné des Lazaristes dans leur mission en Normandie ou à Montlery ? Difficile de savoir ce que Michel a accepté.

Les années folles de Michel

Vers 1643-1644, Louise se rend compte que son fils désœuvré, sans projet précis, se laisse entraîner par des jeunes libertins. Elle inquiète. Lors de son pèlerinage à Chartres, en octobre 1644, elle passera toute la journée du dimanche à prier pour son fils.

Et subitement, le 2 décembre 1644, ce qu'elle redoutait, arrive. Michel a quitté Paris sans la prévenir, sans laisser d'adresse. Elle craint le pire. Alors elle appelle au secours celui qui seul peut lui répondre

« Je suis tout à fait en peine de mon fils ... il me devait venir trouver... . Vous savez que ma douleur et que mes appréhensions ne sont pas petites... Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre Charité. »¹⁷

L'absence se prolonge près de 6 mois. Un jour Michel est repéré, il vit à la campagne avec une fille. Les deux jeunes gens sont ramenés à Paris, la fille est placée à la Madeleine (maison pour filles repenties) et Michel retourne à Saint Lazare. Louise est très inquiète, Michel parle d'épouser la fille et de s'associer avec le père, marchand de vins¹⁸. Louise, quoique meurtrie, retrouve avec joie son fils. Comme le père de l'enfant prodigue, elle lui ouvre largement les bras.

Quelques mois plus tard, sentant l'atmosphère détendue, elle souhaite avoir une explication avec son fils. Celui-ci ne le supporte pas, il claque la porte et disparaît à nouveau¹⁹. Quelle souffrance pour cette mère qui ne peut qu'avouer la grande affection qui la lie à son fils. Comme beaucoup de mères angoissées et meurtries, Louise n'a pas su dire à son fils, lui-même angoissé et malheureux, tout cet amour qui brûle au fond de son cœur endolori. Ses paroles ont été maladroitement dites avec trop d'ardeur et elles ont été très mal reçues.

L'angoisse de Louise grandit. Que fait son fils ? Où est-il ? C'est une mère bouleversée qui part à Nantes conduire six Sœurs pour servir les malades de l'hôpital. Dans ses relations avec les administrateurs, le vicaire général, les Dames de la Charité, rien ne transparait. Louise sait séparer les soucis de son fils et son travail apostolique. Il y a comme deux femmes bien distinctes en elle. Seule une Fille de la Charité de Paris, Sœur Elisabeth Hellot, recevra les confidences de la mère inquiète pour son fils:

« Que vous m'avez fait grand plaisir de me mander le détail de la maladie de mon fils que je crains plus que lui ... Je vous prie, chère sœur, de continuer vos charitables soins pour ce fils. Qui est ce comte de Mauny avec qui il avait fait partie; est-ce de la connaissance des dames avec qui il est, ou si c'est d'ancienne que je ne sache pas ? Je vous prie ne lui pas dire que j'en sois en soin , mais si c'était de ses anciennes connaissances je vous prie détourner ce voyage. »²⁰

¹⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 1636 - Doc. 157

¹⁵ L'aumônier est celui qui distribue les aumônes.

¹⁶ cf. Louise de Marillac à Vincent de Paul - 8 juin 1643 - Ecrits 97

¹⁷ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - 2 décembre 1644 - Ecrits 121

¹⁸ cf. Louise de Marillac à Monsieur Vincent - 26 juillet 1645 - Ecrits 130

¹⁹ cf. Louise de Marillac à Vincent de Paul - vers 1645 - Ecrits 132

²⁰ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - 21 août 1646 - Ecrits 163

A son retour de Nantes, en septembre 1646, Louise se préoccupe de l'avenir de son fils. Comment stabiliser cet homme de 33 ans, sans travail, sans attache ? Elle songe fortement à le marier. Mais que s'est-il passé pendant les années folles de Michel ? A-t-il réellement contracté mariage avec l'une des filles rencontrées ? La question se pose, car une démarche est faite à Rome pour obtenir du Pape une dispense²¹. C'est Monsieur Alméras, Lazariste vivant à Rome qui est chargé de l'affaire :

« Il n'était point nécessaire que vous prissiez la peine de m'écrire pour l'affaire de Monsieur votre fils ; il me suffit pour m'y employer avec ardeur de savoir que c'est son affaire et que si elle réussit, ce sera à votre contentement et au sien. Vous pouvez vous assurer, Mademoiselle, que je n'y omettrai aucun soin.

Sitôt que j'ai reçu la lettre du Roi, je l'ai portée à Monsieur l'Ambassadeur qui m'a promis d'y faire, à votre considération et pour les grandes recommandations qu'on lui en a faites, tout ce qu'il pourra.

Et encore que le Pape auquel il m'a dit en avoir parlé depuis peu plusieurs fois et représenté toutes les raisons que votre fils allègue, soit toujours difficile et comme inexorable, il veut tenter toutes les voies imaginables. Et en effet, il a déjà commencé de faire de pressantes poursuites auprès de quelques cardinaux par le moyen desquels il espère l'obtenir. »²²

Pendant de très longs mois, malgré les multiples interventions du Roi, de l'ambassadeur de France, de quelques cardinaux, de Monsieur Alméras, Louise guette vainement la réponse.

En attendant, Vincent de Paul nomme Michel, Bailli de Saint Lazare. Le prieuré de Saint Lazare, grande Seigneurie ecclésiastique du diocèse de Paris, possédait le droit de rendre la justice sur toute l'étendue du très vaste domaine. Michel Le Gras est donc chargé d'y rendre la justice, de présider le tribunal qui se réunit chaque semaine, d'acquitter les plaignants ou de les condamner à des peines de prison !

Comme toute mère, Louise cherche à excuser le comportement de son fils. Elle le décrit tel qu'il est, mais reconnaît qu'il tient d'elle ce tempérament indécis, nonchalant.

« Il a besoin d'éperon pour travailler à bon escient et de quelque moyen de s'occuper par lui-même. Il a comme moi l'esprit paresseux; et pour agir il faut que nous soyons pressés soit par les affaires nécessaires, soit par nos inclinations qui par saillies nous font entreprendre de faire même des choses assez difficiles. »²³

Le mariage de Michel

Vers le mois d'août de l'année 1649, une réponse a dû enfin arriver de Rome, car des démarches précises sont entreprises en vue de trouver une épouse pour Michel. Celui-ci, qui a pourtant 36 ans, ne semble pas intervenir dans les tractations qui sont menées par Vincent de Paul, la duchesse d'Aiguillon et Madame de Romilly.

Un espoir se fait jour avec la famille Portier, résidant à Paris. Louise, consciente du peu de biens qu'elle peut donner à son fils, à demander aux négociateurs d'être assez discrets sur ce point. Elle sait que le père désire un futur gendre ayant du bien. Vincent de Paul rend compte de sa démarche :

« Je lui dis le détail du bien de M. le bailli en la présence de Madame d'Aiguillon, qui fut d'avis qu'on ne dit pas les choses qu'en gros, comme vous. Cette bonne dame avait charge, du côté de la fille, de s'informer et de la personne et du bien. »²⁴

La rencontre se solde par un échec. Il faut tout reprendre à zéro. De nouveaux pourparlers sont entrepris avec Monsieur Nicolas Le Clerc, seigneur de Chennevières au village de Champlan. Ils vont aboutir assez rapidement. Monsieur Le Clerc accepte le mariage de sa fille mineure, Gabrielle, avec Michel Le Gras. Le curé de Champlan et de Longjumeau, René de La Rochemaillet, beau-frère de Monsieur le Clerc, possède un office à la Cour des Monnaies qu'il cherche à le vendre depuis un certain temps. Il le propose aux futurs époux. Prudemment, Mademoiselle Le Gras fait examiner les articles du contrat de vente par son neveu, Michel de Marillac le jeune, conseiller au Parlement.

²¹ Les documents ne donnent pas de précision sur cette dispense. On peut penser qu'il s'agit de l'annulation d'un précédent mariage contracté en secret.

²² Monsieur Alméras à Louise de Marillac - 23 mars 1648 - Doc. 515-516

²³ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - décembre 1649 - Ecrits 307

²⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 2 septembre 1649 - Doc. 558

Mais où trouver l'argent pour payer tous ces frais. Louise se voit dans l'obligation de solliciter les d'Attichy. Par amour pour son fils, Louise accomplit toutes ces démarches où elle doit dire sa pauvreté à ceux qui l'ont autrefois exclue de la famille. Elle écrit au Comte de Maure, le mari de sa cousine Anne, qui se montre compréhensif. Et sur le conseil de Madame de Marillac, la carmélite, Louise va aussi solliciter Mademoiselle d'Atry, (une des petites filles de sa tante Valence), qui est bénédictine à Port Royal. Le contrat d'achat de l'office est signé et Michel sera officiellement introduit à la Cour des Monnaies quelques mois plus tard

Des jours de grande joie vont enfin venir réjouir pleinement le coeur de Louise. C'est tout d'abord le 18 janvier 1650 : en ce jour est célébré le mariage de Michel Le Gras et de la jeune Gabrielle Le Clerc. Louise en a informé les Sœurs de la communauté de l'hôpital de Nantes

« Je vous supplie faire la sainte communion, toutes nos Sœurs, à l'intention de mon fils qui je crois recevra le sacrement de mariage un de ces jours. Dieu lui a choisi ce semble une jeune demoiselle bien vertueuse qui n'est pas de Paris. »²⁵

De leur côté, les Sœurs de Richelieu reçoivent une lettre de la secrétaire de leur supérieure :

« Mademoiselle vous salue très humblement, elle vous eût écrit n'était qu'elle marie Monsieur son fils, à quoi elle n'a pas peu d'affaires. »²⁶

Le jour même, Monsieur Vincent envoie un petit mot à sa collaboratrice :

« Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les mariés et qu'il vous donne les dispositions qu'il donna à la sainte Vierge, lorsqu'elle assista avec son fils au mariage de Cana. »²⁷

La joie de la grand-mère

Le 21 octobre 1651 : la naissance de Louise Renée comble la grand-mère d'une immense bonheur. Le jour même, l'enfant est baptisée à l'église Saint Sauveur. Louise a été choisie comme marraine. Avec quelle tendresse, elle accueille cette petite fille qui devient vite la coqueluche des Sœurs de la Maison Mère des Filles de la Charité. Que ne fait-on pas pour la « petite Sœur » ? Début janvier 1652, Sœur Julienne, de Chars, envoie des gâteaux. Louise la remercie :

« Pour vos bons gâteaux, la Communauté se souviendra de vous les mangeant, la petite Sœur n'a pas encore assez de dents pour en manger. »²⁸

Toutes craintes, toutes appréhensions ont-elles disparu du coeur de Louise après le mariage de Michel ? Elles sont là bien présentes dès le moindre ennui. Peu avant la naissance de sa fille, Michel est malade. Il refuse de se soigner. Que va devenir sa femme enceinte s'il venait à mourir ? En 1655, Michel devient sourd. Cette infirmité va-t-elle l'obliger à abandonner son poste de bailli de Saint Lazare. Aura-t-il suffisamment de revenus pour faire vivre sa petite famille ?

En mai 1656, Louise apparaît apaisée. Malade, elle a voulu ajouter un deuxième codicille à son testament ; c'est avec une certaine fierté qu'elle parle des témoignages d'amitié, des marques de respect reçus de son fils, et de sa femme²⁹. Ceux-ci seront présents autour du lit de leur mère lorsqu'elle elle recevra le Sacrement de l'Extrême Onction le 14 mars 1660 et le lendemain au moment de sa mort.

Louise Renée, la petite fille de Louise, épousera Monsieur d'Ormilly : elle n'aura pas de descendants. La femme de Michel, Gabrielle, meurt le 4 octobre 1691. Elle est enterrée à l'Eglise Saint Sauveur. En février 1696, la mort de Michel Le Gras sera annoncée aux Filles de la Charité par la Supérieure Générale, Mathurine Guérin, qui leur recommande de prier pour lui

« Nous ne devons pas moins faire pour lui que pour une de nos Sœurs, puisqu'il est notre frère spirituel. »

²⁵ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre - 13 janvier 1650 - Ecrits 309

²⁶ Elisabeth Hellot aux Sœurs de Richelieu - janvier 1650 - Doc. 562

²⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac - janvier 1650 - Doc. 562

²⁸ Louise de Marillac à Julienne Loret - 7 janvier 1652 - Ecrits 386

²⁹ Codicille au Testament de Louise de Marillac - 11 mai 1656 - Doc. 999

Dans sa relation avec son fils, Louise de Marillac apparaît une femme fragile. Toujours inquiète, la moindre difficulté avec son fils la traumatisme. Son comportement étonne parfois.

Si l'on regarde l'attitude de Louise en tant que fondatrice des Filles de la Charité, on peut être surpris de la rigueur de sa pensée face à Monsieur Vincent. En 1633, elle l'oblige presque à fonder cette Communauté si nouvelle. A partir de 1646 et durant de longues années, elle intervient avec ténacité, demandant la modification de l'approbation de cette Compagnie par l'Archevêque de Paris pour placer cette Compagnie sous l'autorité du Supérieur des Prêtres de la Mission, insistant pour que les Sœurs demeurent des séculières allant et venant dans les rues...

Tout être humain est complexe et porte en lui-même des aspects souvent opposés. Ces aspects n'apparaissent pas tous ensemble : certains sont reconnus par telle personne, d'autres ne sont perçus que ceux vivant une relation plus privilégiée. Dans des situations nouvelles, la personne peut se révéler à elle-même et aux autres sous un jour totalement neuf.

La vie de Louise de Marillac invite à ne pas enfermer une personne dans un seul aspect de son comportement. Mise en face d'autres responsabilités, devant d'autres situations, cette personne peut accomplir des tâches qui paraissaient difficiles, voire impossibles tant à elle-même, qu'à son entourage.

La vie de Louise de Marillac montre bien aussi que la sainteté est inséparable de l'humain. Il n'y a pas de modèle uniforme de vie chrétienne. La sainteté n'est ni l'effort moral, ni la réussite humaine. La sainteté réside dans l'union à Dieu, union vécue au sein des activités de toute vie. Dietrich Bonhoeffer écrivait que le lieu de la foi est au plein centre de la vie

« Je crois que c'est dans notre vie et dans ce qu'il y a de bon en nous que nous devons aimer Dieu et lui porter notre confiance. »³⁰

Louise s'est montré une mère très sensible, voire captative. Son attitude peut s'expliquer par toute la souffrance vécue et peu partagée durant sa propre enfance. Louise a aimé son fils, l'accueillant avec ses manques, ne le rejetant pas lorsqu'il brisait son cœur de mère. En apprenant à respecter la liberté de son fils, elle s'est libérée elle-même, comprenant que l'amour seul est source et finalité de cette liberté. Près de son fils, Louise a peu à peu découvert que seul l'amour peut rejoindre l'autre au plus profond de son être, au delà de ce que l'humain pouvait laisser espérer. Ce qu'elle vivait dans sa relation avec son fils, Louise a accepté de le vivre avec Dieu. Lentement s'est opéré en Louise toute une évolution. Ce qu'elle regardait en elle comme répréhensible, blâmable devient source d'humilité. Elle découvre et comprend la miséricorde de Dieu. Elle peut alors accueillir l'étonnante bonté de Dieu qui ne se lasse pas de faire confiance. Elle comprend combien Dieu l'invite à s'accepter avec ses limites et ses qualités.

Il a fallu du temps à Louise de Marillac pour accepter de briser l'excessive recherche d'elle-même, pour se réconcilier avec elle-même, pour se situer en vérité devant Dieu et se reconnaître objet de l'Amour de son Sauveur. Lentement, très lentement, Louise de Marillac est passée de la perception de sa culpabilité à la reconnaissance du pardon de Dieu et donc de son péché. Prendre conscience de son péché pourrait inviter à ne plus croire en soi-même, mais recevoir le pardon de Dieu, c'est accueillir cette confiance extraordinaire que Dieu accorde sans cesse à tout homme pécheur.³¹

Là, je crois, réside la sainteté de Louise de Marillac.

³⁰ Théo - Edition 1993 - p. 775

³¹ Cette conclusion s'inspire du livre de Thevenot « Souffrance, bonheur, éthique » Salvator - 1992 p. 91-108